



Gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre
Partenariats «Inondation»

Coordination et appui

La mise en place et le suivi des partenariats «Inondation» dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre fait partie intégrante du projet Interreg IV A «Gestion des crues et des étiages dans le bassin de la Moselle et de la Sarre - FLOW MS» (flood = crue, low = étiage, Moselle et Sarre), qui est co-financé par l'Union européenne.

Ce projet est coordonné par les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) qui ont leur siège à Trèves. Un «Centre international d'appui aux partenariats «Inondation» (HPI)» y a été instauré pour organiser, coordonner, épauler et suivre les partenariats.



Pour les communes en Rhénanie-Palatinat, en Land de Sarre, au Luxembourg et en France, le Centre international d'appui aux partenariats «Inondation» (HPI) aura les missions suivantes:

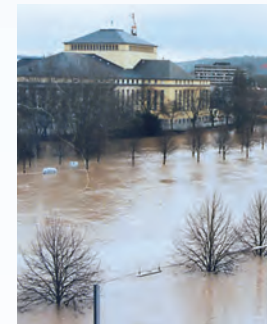
- appuyer la mise en place et l'organisation des partenariats
- soutenir l'atteinte et la communication des objectifs poursuivis par les partenariats
- favoriser l'échange de connaissances et d'expériences entre les partenariats
- accompagner et appuyer l'organisation de manifestations régulières et la communication des résultats obtenus

Comment joindre le Centre international d'appui aux partenariats «Inondation» (HPI)?

Centre international d'appui aux partenariats «Inondation» (HPI)
c/o Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Güterstraße 29a
54295 Trier
Allemagne

Téléphone: +49 (0)651 – 14577941
Courriel: hpi@iksms-cipms.org
Internet: www.flow-ms.eu



Nos partenaires

- Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), opérateur chef de file
- Ministère de l'environnement, des forêts et de la protection des consommateurs Rhénanie-Palatinat
- Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
- Administration de la Gestion de l'Eau, Grand-Duché de Luxembourg
- Ministère de l'environnement Land de Sarre

Agir ensemble contre les inondations

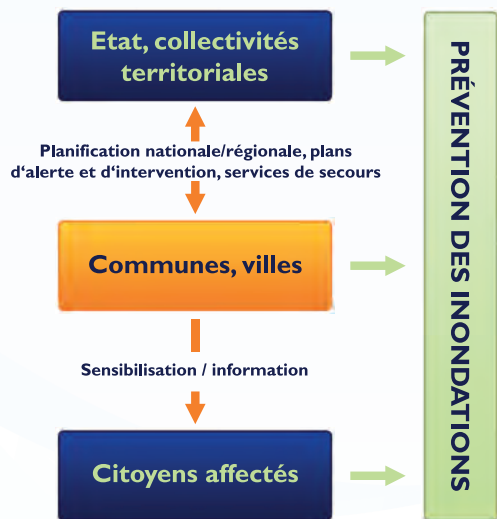


Une prévention efficace des inondations
grâce à des réseaux communaux



La prévention des inondations – pour quoi faire?

Les crues sont des phénomènes naturels inévitables, qui ne s'arrêtent pas aux frontières. Plus le temps passe entre deux événements de crue, moins la prise de conscience du risque d'inondation est forte, de sorte que la prévention est souvent négligée et que d'immenses dommages risquent d'être générés en cas de crise. C'est grâce à une prévention précoce et de grande envergure que les risques et les conséquences négatives des inondations peuvent être limités et réduits.



La prévention des inondations – quels acteurs?

La prévention des inondations est une tâche partagée entre l'Etat, les communes et leurs citoyennes et citoyens concernés. Parmi tous les acteurs, les villes et les communes jouent un rôle clé, puisqu'elles sont directement confrontées aux conséquences des inondations. Elles constituent le premier niveau d'organisation des services de sécurité civile et contrôlent la politique locale d'urbanisme.

La prévention des inondations – sur quels cours d'eau?

Toutes les communes situées sur des cours d'eau exposés au risque d'inondation sont concernées. Les atlas et cartes illustrant le risque d'inondation qui seront complétés d'ici 2013 par les «cartes des zones inondables» et les «cartes des risques d'inondation», réalisées par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation permettront d'identifier les secteurs en question.



Partenariats «Inondation» – Agir ensemble

Une protection efficace contre les inondations n'est possible que si tous les acteurs impliqués sur un cours d'eau réunissent leurs efforts. Ils peuvent prendre des mesures communes, le cas échéant au niveau transfrontalier, afin de réduire le risque d'inondation. Des partenariats «Inondation» sont des groupements volontaires de communes, de villes et de districts situés sur un même cours d'eau, qui sont épaulés par les services techniques des administrations. Grâce à un échange d'expériences et une étroite coopération, tous les acteurs se concertent sur la planification, résolvent les conflits, développent et optimisent des stratégies pour améliorer la prévision locale des crues et la prévention des risques majeurs.

Avantages d'un partenariat «Inondation»

Le partenariat se conçoit comme une communauté d'intérêts dont les objectifs sont les suivants :

- l'information sur les risques d'inondation et le renforcement de la prise de conscience chez les riverains, les industries et l'artisanat
- l'adaptation des planifications communales aux risques d'inondation
- la coordination et l'amélioration des plans d'alerte et d'intervention
- la participation à l'établissement des plans de gestion des risques d'inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne « Inondations »
- la mise en place d'un réseau entre tous les acteurs le long d'un même cours d'eau
- l'échange de connaissances et d'expériences en matière de prévention des inondations



Des rencontres régulières entre les participants constituent l'élément central des partenariats « Inondation ». Ces manifestations conçues comme des forums permettront d'analyser les problèmes liés aux inondations et d'élaborer des solutions. Chaque commune pourra y aborder ses préoccupations et profitera en même temps des connaissances acquises par les autres.